

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Travaux d'aménagement d'un parcours de glisse universelle®

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

A - CONTENU SOUHAITE ET NOTATION DU MEMOIRE TECHNIQUE

Comme indiqué à l'article X du règlement de consultation le mémoire technique sera décomposé en 3 sous parties pour un total de 40 points.

Pour faciliter la lecture du mémoire, éviter des oublis ou incompréhension du lecteur-notateur, et donc faciliter l'affectation des points par critère, il est demandé aux candidats le strict respect de l'organisation du mémoire avec celle attendue et définie ci-après, 3 critères (1 à 3) et 5 sous-critères (1.1 à 3.4).

O Qualité des opérations comparables	10 points
oPrésentation des moyens matériels et personnels	10 points
oMéthodologie et principes d'exécution	20 points

<i>Critères</i>	<i>Sous-critère</i>	<i>Répartition des points</i>
1- Qualité des opérations comparables	1.1 Via la trame annexée au DCE, le candidat listera les références qu'il a réalisées sur des travaux équivalents ou similaires aux travaux projetés en complétant toutes les colonnes d'informations	10 points
2- Présentation des moyens matériels et humains	2.1 Le candidat explicitera les moyens matériels spécifiquement dédiés aux différents travaux à mettre en œuvre de part la spécificité du site et aux travaux projetés (type et taille des engins, ...), y compris pour les sous-traitants	5 points
	2.2 Le candidat explicitera les moyens personnels dédiés aux différentes phases des travaux (terrassement, réseaux, enrobés), y compris pour les sous-traitants	5 points
3- Méthodologie et principes d'exécution	3.1 Le candidat explicitera, sur la base des informations du DCE, et sa connaissance du site, son analyse sur les éventuelles difficultés et/ou contraintes de mise en œuvre des travaux, ainsi que toutes les solutions techniques envisagées pour les pallier	5 points
	3.2 Le candidat explicitera, selon des points précis, la méthodologie envisagée sur le chantier pour la mise en œuvre des travaux projetés.	5 points
	3.3 Le candidat explicitera les procédures qualités envisagées sur le chantier pour la mise en œuvre des travaux projetés, y compris ses solutions pour réduire l'impact environnemental du chantier.	5 points
	3.4 Le candidat présentera les moyens mis en œuvre pour sécuriser le chantier.	5 points

L'affectation des points suivra le barème suivant :

- | | |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Précis : 5 pts | <input checked="" type="checkbox"/> Peu développé : 2 pts |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bien développé : 4 pts | <input checked="" type="checkbox"/> Très peu développé : 1 pt |
| <input checked="" type="checkbox"/> Moyennement développé : 3 pts | <input checked="" type="checkbox"/> Non traité, non transmis : 0 pt |

Toujours dans le but de faciliter la lecture du mémoire, éviter des oublis ou incompréhension du lecteur-notateur, et donc faciliter l'affectation des points par sous-critères, il est demandé aux candidats de fournir les réponses selon les descriptifs indiqués ci-dessous. Il est également demandé aux candidats de limiter la rédaction de leur mémoire à 30 pages maximum.

1- Qualité des opérations comparables (10 points)

Sous-critères : Contenu des documents et réponses demandés pour chaque lot	Pondération
<p>1 –Le candidat listera les références qu'il a réalisées sur des travaux équivalents ou similaires aux travaux projetés de plus de 2 ans (soit avant 2017), et répondra aux deux points suivants :</p> <p>⇒ Via la trame annexée le candidat mettra en évidence une présentation des références équivalentes ou similaires en précisant au minimum, de manière lisible : la ville, l'année de réalisation, le montant des travaux en HT, le type de projet, le nom du gestionnaire, son téléphone, ...</p> <p>⇒ Le candidat présentera l'expérience acquise sur des références similaires (procédés de mise en œuvre, contraintes d'exécution et les solutions mises en œuvre, ...)</p>	<p>5 points</p> <p>5 points</p>

2 - Présentation des moyens matériels et humains (10 points)

Sous-critères : Contenu des documents et réponses demandés pour chaque lot	Pondération
<p>2.1 Le candidat explicitera les moyens matériels spécifiquement dédiés aux différents travaux à mettre en œuvre de part la spécificité du site et aux travaux projetés (type et taille des engins, ...), y compris pour les sous-traitants</p> <p>Pour les travaux considérés du présent marché, le candidat présentera, pour le lot auquel il répond, les points ci-dessous de manière précise et concise :</p> <p>⇒ les installations nécessaires à la réalisation des travaux : locaux de chantier, aires de stockage, occupations du site, les moyens de protections du chantier, ...</p> <p>⇒ les matériels nécessaires et adaptés par tâche pour la réalisation du chantier : type et taille des engins, utilité, ...</p>	5 points
<p>2.2 Le candidat explicitera les moyens personnels dédiés aux différentes phases des travaux (terrassement, réseaux, enrobés), y compris pour les sous-traitants.</p> <p>Pour les travaux considérés du présent marché, le candidat présentera, pour le lot auquel il répond, les points ci-dessous de manière précise et concise :</p> <p>⇒ l'organigramme de l'encadrement <u>du chantier</u> en précisant les fonctions et responsabilités spécifiques de chacun.</p> <p>⇒ les effectifs prévisionnels prévus pour la réalisation des différentes phases du chantier sur les travaux projetés</p> <p>⇒ les dispositions envisagées pour pallier tout dysfonctionnement</p>	5 points

3 - Méthodologie et principe d'exécution (20 points)

Sous-critères : Contenu des documents et réponses demandés pour chaque lot	Pondération
<p>3.1 Le candidat explicitera, sur la base des informations du DCE, et sa connaissance du site, son analyse sur les éventuelles difficultés et/ou contraintes de mise en œuvre des travaux, ainsi que toutes les solutions techniques envisagées pour les pallier</p> <p>Ces difficultés peuvent par exemple concerner : des travaux concomitants, les circulations, d'éventuelles coactivités, les contraintes topographiques, les contraintes de mise en œuvre, les prestations spécifiques nécessitant des autorisations ou prestations complémentaires, ...</p> <p>Les solutions techniques seront rédigées de manières précises et succinctes afin de bien comprendre la réponse du candidat.</p>	5 points
<p>3.2 Le candidat explicitera, selon des points précis, la méthodologie envisagée sur le chantier pour la mise en œuvre des travaux projetés. Dans le cas d'une réponse par fiches, celles-ci doivent présenter notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le mode opératoire de réalisation des travaux pour l'exécution des ouvrages tenant compte de la technicité des opérations. Ce mode opératoire détaillera notamment les moyens mis en œuvre pour l'exécution des travaux (terrassement, réseau, abords, mise en œuvre du fond de forme, des enrobés, ...) ⇒ La durée d'exécution des opérations, y compris les moyens humains affectés ⇒ Les fiches techniques des matériaux et/ou des produits qui seront mis en œuvre dans le respect des préconisations du CCTP 	5 points
<p>3.3 Le candidat explicitera les procédures qualités envisagées sur le chantier pour la mise en œuvre des travaux projetés, y compris ses solutions pour réduire l'impact environnemental du chantier.. Il s'agit de la gestion des contrôles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Contrôles internes et externes prévus, ⇒ Point d'arrêts prévus, ⇒ Les dispositions envisagées pour pallier tout dysfonctionnement ⇒ Distance des approvisionnements (approvisionnement des fournitures et matériaux, traitement des déblais impropres au réemploi par une mise en décharge) ⇒ Distance des moyens de production (centrales d'enrobés, centrales à béton, etc. ...) ⇒ Lieu de fabrication fournitures, matériaux équipements et mobiliers ⇒ Politique globale de l'entreprise pour la gestion de l'environnement 	5 points
<p>3.4 Le candidat présentera les moyens mis en œuvre pour sécuriser le chantier. Il développera dans son mémoire les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Barriérage du chantier, signalisation, déviations, ... ⇒ Gestion des livraisons de matériaux, des évacuations, ... ⇒ Gestion des riverains, nettoyage du chantier et des voies d'accès, ... 	5 points

B - CONTENU SOUHAITE ET NOTATION DU DELAI D'EXECUTION

Comme indique à l'article 8.2 du règlement de consultation le délai d'exécution sera évalué sur la pertinence et la précision du planning graphique fourni, et pondéré pour un total de 10 points.

Ce calendrier doit indiquer la date de démarrage envisagée par l'entreprise ainsi que le développement des éléments suivants :

Sous-critères : Contenu des documents et réponses demandés pour chaque lot	Pondération
⇒ <i>En abscisse : développement des délais</i>	5.0
⇒ <i>En ordonnée : développement des tâches successives y compris le nombre de jours de travaux</i>	5.0